

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 mars 2014

POINT II :
Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 19 février 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 21 pour (unanimité) : le procès-verbal du Conseil d'administration du 19 février 2014.

Dijon, le 28 mars 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Procès-verbal du Conseil d'administration du 19 février 2014

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 février 2014

Collège A

Monsieur Alain BONNIN,
Madame Annie VINTER,
Messieurs Alain DEREUX (procuration à Samuel MERCIER), Samuel MERCIER,
Louis de MESNARD,
Absent : Monsieur Eric LOQUIN

Collège B

Madame Marie-Geneviève GERRER,
Messieurs Jean-Philippe ROLIN (à partir de 15h, procuration à Vincent THOMAS avant 15h),
Vincent THOMAS, Laurent BRACHAIS,
Madame Laurence MAUREL,
Monsieur Pierre PELLENARD.

Collège IATSS

Messieurs Olivier LALOUETTE (procuration à Laurent BRACHAIS), Jean-Emmanuel ROLLIN,
Absent : Monsieur Cédric CLERC.

Collège usagers

Messieurs Julien BRAULT, Hervé BEGUE, Jawel GHRIBLI,
Mesdames Eva BERNARD, Bérénice CLUZEL

Personnalités extérieures

Mesdames Elisabeth BEAU (procuration à Annie VINTER), Clotilde MARSEAULT (procuration à Marie-Geneviève GERRER),
Messieurs Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN), Bertrand THIBAUT (procuration à Julien BRAULT),
Absents : Messieurs José ALMEIDA, François PATRIAT, Pierre GUEZ, Denis LEPICIER.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles ROBIN, Directeur général des services,
Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Emmanuel RANC, directeur général adjoint « Recherche et développement »,
Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,
Monsieur Gilles GENET, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon,
Chancelière de l'université de Bourgogne,

Invités

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président du CEVU,
Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du SCD,
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Madame Anne GIROLLET, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux,

Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'Administration	1
II) Questions financières.....	4
1. Compte rendu des marchés passés en 2013.....	4
2. Tarifs, Propositions d'attribution (subventions, bourses, prix), droits d'inscription (associations, colloques), sorties d'inventaire	5
III) Questions statutaires.....	5
- Désignation par le CA de représentants usagers au sein de différents conseils et commissions.....	5
IV) Questions relatives au patrimoine immobilier	12
- Dossier d'expertise de la rénovation thermique du patio Droit-Lettres	12
VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	14
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	14
2. Compte rendu des conventions hors subvention	15
VIII) Questions diverses	15
- Attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service pour l'ESPE (Mâcon)	15
V) Compte rendu des travaux du CEVU du 3 février 2014 exerçant les compétences de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).....	17
1. Compte rendu des commissions Vie de l'Etudiant et FSDIE des 13 et 22 janvier 2014	17
2. Compte rendu des travaux de la Commission de la pédagogie du 27 janvier 2014..	18
- Projets internationaux.....	18
- Diplômes d'université	19
- Licence professionnelle « Bâtiment et Construction, spécialité Conduite de Travaux pour le Développement Durable » : ouverture d'un second groupe en formation	21
- Offre de formation : modification de fiches filières	22
- Offre de formation rentrée 2014 : nomenclature et volume horaire en Licence	22
VI) Compte rendu des travaux du CS du 04 décembre 2013 et du 06 février 2014 exerçant les compétences de la Commission de la Recherche (CR)	24
• Du 04 décembre 2013.....	25
- Attribution d'une subvention de 18 000 euros à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Terre Homme Environnement Temps Astronomie de Franche-Comté (OSU THETA)	25
• Du 06 février 2014.....	26
1. Financement exceptionnel de la formation « Expérimentation animale » organisée par l'EPHE (15 000 euros)	26
2. Adhésion de l'Université de Bourgogne au GIS « Institut des Amériques » (IDA)	Erreur ! Signet non défini.

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 19 FEVRIER 2014)

*(La séance est ouverte à 14 h 10 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Le Président.- Mes chers collègues, mes chers amis, bonjour. Bienvenue à ce conseil d'administration qui a une solennité un petit peu particulière puisque c'est aujourd'hui que nous accueillons les nouveaux représentants étudiants qui ont été désignés par les élections aux conseils centraux qui ont eu lieu les 11 et 12 février derniers.

Un point d'information avant de leur demander de se présenter à nous et à vous.

Les élections aux conseils centraux ont été marquées cette année par une participation de 16,6 %. C'est un petit peu moins que les années précédentes. Cela reste, néanmoins, une participation qui est assez sensiblement supérieure à la moyenne nationale.

Au conseil d'administration, 16,6 % de participation, et donc l'élection de quatre représentants pour les listes Associatifs et Indépendants, et d'un représentant pour la liste UNEF et Associations étudiantes.

Au conseil scientifique, le taux de participation a été plus faible, 6,5 %. Trois sièges pour la liste Associatifs et Indépendants - Jeunes chercheurs de l'université de Bourgogne et un siège pour la liste UNEF et Associations étudiantes.

Au conseil des études et de la vie universitaire, un taux de participation de 16,2 % et un nombre de sièges important pour les étudiants, bien entendu, dans ce conseil, vous le savez, avec 13 sièges pour les listes Associatifs et Indépendants et trois sièges pour les listes UNEF et Associations étudiantes.

Je voudrais d'abord féliciter les étudiants qui sont élus et les remercier collectivement de leur volonté de s'engager pour leur université. Je crois que c'est une force pour l'université de Bourgogne. Je le dis souvent mais c'est très sincère. Je crois que c'est une force pour notre université d'avoir des étudiants qui ont beaucoup de maturité et qui s'insèrent dans les conseils centraux et dans la gouvernance de l'université de Bourgogne.

Au conseil d'administration, nos cinq élus qui vont travailler avec nous à partir d'aujourd'hui sont donc :

- sur la liste Associatifs et Indépendants - liste A : Julien Brault et Eva Bernard,
- sur la liste Associatifs et Indépendants - liste B : Bérénice Cluzel et Hervé Bègue,
- sur la liste UNEF et Associations étudiantes : Jawel Ghribli.

Je vais vous demander à tous si vous voulez bien vous présenter, nous dire un petit mot, nous dire peut-être dans quelle composante vous êtes afin que l'on vous connaisse peut-être un petit peu mieux.

Julien, tu veux commencer ?

Mme Gerrer.- Juste en introduction, vous pensez bien à mettre vos micros quand vous intervenez et à donner votre nom pour qu'on puisse faire le verbatim. Merci.

Le Président.- Et qu'on puisse apprendre à vous connaître. Julien.

M. Brault.- Bonjour à tous. Julien Brault, je suis étudiant en master 1 Droit public à l'UFR Droit et Sciences politiques.

Le Président.- D'accord. Julien est également leader de la majorité Associatifs et Indépendants.

Mme Bernard.- Bonjour. Eva Bernard, licence 3 de Sociologie.

M. Bègue.- Bonjour. Hervé Bègue, M1 Biochimie.

Mme Cluzel.- Bonjour. Bérénice Cluzel. Je suis en deuxième année de Médecine dans l'UFR Santé.

M. Ghribli.- Bonjour à tous. Je suis Ghribli Jawel. Je suis en première année de Droit.

Le Président.- Très bien. Bienvenue à tous les cinq et merci encore une fois pour votre présence.

Mme Gerrer.- Autre point d'information, en même temps que les élections des usagers les mardi et mercredi derniers, il y a eu les élections de l'UFR Santé. Le conseil est donc maintenant prêt à se réunir. Il va le faire très prochainement.

Un autre point aussi, toujours lors de ces élections, c'était mardi dernier. Il y avait des élections à l'ESPE. Je ne sais pas si vous vous souvenez : pour le collège D du conseil de l'ESPE, pour les élections qui avaient eu lieu en novembre dernier, une liste n'avait pas été complètement pourvue. Les élections ont donc été organisées mardi dernier. Cette fois-ci, ça y est, le siège a été pourvu. Le conseil de l'ESPE est désormais au complet.

Le Président.- Merci, Marie-Geneviève. Et comme à chaque conseil, comme prévu et comme promis, je vous fais un petit point sur l'état d'avancement du dossier Bourgogne Franche-Comté.

Peu de choses depuis notre dernière réunion du conseil d'administration. Lundi dernier, a eu lieu une réunion scientifique sur le périmètre de l'ensemble des établissements de Bourgogne Franche-Comté, y compris les grands organismes de

recherche. Cette réunion était co-animée par Annie Vinter au titre de l'université de Bourgogne et Hervé Richard au titre de l'université de Franche-Comté. C'était une réunion de réflexion scientifique sur le futur Idex, notre future candidature conjointe dans le cadre du programme Idex « Initiatives d'excellence » qui sortira à l'automne prochain.

Nous avons également programmé pour le 6 mars une réunion commune entre l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté et les six écoles susceptibles de s'engager avec nous dans la construction de la communauté d'universités et d'établissements. Cela sera un premier contact un petit peu formel entre ces huit établissements pour commencer à réfléchir ensemble à ce que seront nos statuts et aux compétences que nous sommes prêts à déléguer à la communauté d'universités et d'établissements. Donc les choses avancent raisonnablement selon le calendrier qui devrait nous amener, si tout va bien, à débattre des statuts de la future communauté au printemps prochain.

Annie, veux-tu donner quelques informations sur la réunion que tu as co-animée lundi dernier sur le périmètre scientifique de l'Idex ?

Mme Vinter.- Quelques informations. La plupart des établissements de Bourgogne et de Franche-Comté qui sont concernés par l'Idex étaient présents ou représentés.

On a eu une réunion en deux temps. Le premier temps était consacré à une discussion des principales thématiques qui permettent de construire une carte d'identité scientifique de la recherche sur les deux territoires. On recense environ 61 laboratoires sur l'ensemble des deux territoires. On a discuté d'une carte scientifique en six ou sept axes thématiques, plus probablement six, à partir de la réflexion que l'on avait menée également au sein de la Bourgogne. On a un accord relativement précis pour le moment pour un certain nombre de ces axes et des discussions encore pour un ou deux identifiants de deux axes.

C'est une discussion à poursuivre. Un travail va être engagé par tous les établissements d'affectation des laboratoires à ces axes thématiques et de quantification d'un certain nombre de critères en termes de production scientifique et de valorisation de la recherche, et de formation également.

Le deuxième temps de la réunion a été consacré à une discussion sur des modalités de gouvernance de cet Idex et, en particulier, sur des propositions qui ont été faites par les deux porteurs de projets quant aux instruments que l'on pourrait mettre en place pour permettre une progression, une amélioration, une valorisation de nos activités de formation, de recherche et de transfert.

Le Président.- Parfait. Merci beaucoup, Annie. On peut peut-être prendre quelques minutes si vous avez des questions sur ces points d'information, en particulier sur ce rapprochement Bourgogne Franche-Comté.

Si vous n'avez pas d'interrogation particulière... Oui, Pierre ?

M. Pellenard.- Peut-être pouvez-vous rappeler les six axes qui ont été retenus.

Mme Vinter.- Pour le moment, les discussions portent sur certains intitulés. Le premier axe serait « Aliments, Environnement, Biodiversité ». Il a également été proposé « Aliments, Bio-environnement ».

Deuxième axe, « Matériaux avancés, Systèmes intelligents intégrés et Technologie » ou « Microtechnologie » ou « Microtechnique ».

L'ordre dans ces trois termes pourrait être aussi « Matériaux avancés, Microtechnique et Systèmes intégrés intelligents ». Comme vous le voyez, les discussions portent également sur des ordres.

Le troisième axe serait « Transports, Véhicules, Energie ».

Le quatrième, « Santé, Ingénierie moléculaire et cellulaire ».

Le cinquième, « Apprentissage, Santé » ou « Bien-être et Vulnérabilité ».

Le sixième, « Patrimoine, Territoires et Environnement ». Là, il y a une discussion entre « Patrimoine, Territoires et Environnement » ou scinder en deux cet axe, ce qui donnerait « Patrimoine et Société » d'un côté et « Territoires et Environnement » de l'autre.

Il est clair que c'est la carte scientifique de l'ensemble des deux territoires. Ce ne sont pas des axes de l'Idex. C'est une carte scientifique pour nous permettre de situer nos 61 laboratoires sans faire référence à des établissements puisqu'on travaille sur une unité commune qui sera la communauté d'établissements et qui permet de situer ces 61 laboratoires dans des axes qui partagent et qui font l'identité spécifique de la recherche telle que conduite sur les deux territoires, les axes thématiques potentiels de l'Idex pouvant être différents et devant être probablement beaucoup plus resserrés.

M. Pellenard.- Le septième ?

Mme Vinter.- Le septième, c'est si on scinde en deux « Patrimoine, Territoires et Environnement » en « Patrimoine et Société » et « Territoires et Environnement ».

Le Président.- Merci. Avez-vous d'autres besoins de précisions sur ce chantier Bourgogne Franche-Comté ? Non ?

On va donc avancer dans l'ordre du jour.

II) Questions financières

Le Président.- Le point II porte sur les questions financières. On a donc à la fois un compte rendu que l'on souhaite vous faire sur les marchés qui ont été passés en 2013 et, comme à chaque conseil d'administration, des propositions de tarifs, subventions, droits d'inscription et sorties d'inventaire.

Je vais passer la parole à Gilles Robin pour la première partie qui va porter sur les comptes rendus des marchés.

1. Compte rendu des marchés passés en 2013

M. Robin.- Très brièvement, ce n'est pas un sujet qui peut paraître passionnant mais c'est un sujet qui est réglementairement obligatoire. Je m'explique.

On peut rappeler, d'ailleurs, à titre introductif, que les marchés publics pour l'université de Bourgogne, c'est un portefeuille de 40 millions d'euros, ce qui est loin d'être négligeable. Il est à l'échelle de cette grande université, donc guère surprenant en conséquence. 40 millions d'euros.

Le CA a délégué, vous le savez, sinon je le rappelle, la signature des marchés publics au Président de l'université. Néanmoins, le Code de l'éducation

exige que lorsque, sur une année passée, l'année budgétaire étant terminée, celle de 2013 étant close, les marchés sont signés par le Président, il doit rendre compte aux membres du CA de l'ensemble des marchés qu'il a signés sur la durée de l'année budgétaire passée. D'où les listes qui sont soumises à votre délibération. Une liste concernant les marchés de prestations fournitures et services passés en 2013 et une liste de marchés concernant les travaux au sens large, que ce soit restructuration, construction, démantèlement, etc. Voilà les deux listes et l'explication la plus synthétique qui soit, je l'espère, de la présence de ces tableaux aujourd'hui en séance.

Le Président.- On vous a transmis les tableaux et on est là pour répondre aux besoins de précisions que vous pouvez avoir sur ces marchés qui ont été passés aussi bien dans la dimension patrimoine que dans la dimension de l'ensemble des équipements.

S'il n'y a pas de remarque particulière, et comme c'est un point qui n'appelle pas de vote particulier, c'est simplement un point d'information, on va pouvoir passer au deuxième point sur les questions financières qui sont les questions de tarifs.

Marie-Geneviève, je te confie la parole.

2. Tarifs, Propositions d'attribution (subventions, bourses, prix), droits d'inscription (associations, colloques), sorties d'inventaire

Mme Gerrer.- Comme d'habitude, je propose à votre approbation les différents tarifs que vous avez eus également parmi les documents. Je ne sais pas si vous avez des commentaires à faire. Comme vous le savez, c'est toujours la liste des subventions, bourses, prix, droits d'inscription et sorties d'inventaire.

Avez-vous des commentaires ? Non.

Je vous propose de voter.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (22 pour)

III) Questions statutaires

- Désignation par le CA de représentants usagers au sein de différents conseils et commissions

Le Président.- Merci beaucoup. On aborde maintenant le point qui est peut-être le plus important de ce conseil d'administration qui est l'ensemble des désignations qui doivent être faites par notre conseil d'administration des représentants des étudiants dans l'ensemble des conseils et des commissions de notre université où doivent siéger des élus étudiants. On a donc un travail important à faire puisque le nombre de ces commissions est tout à fait significatif. Je vous propose donc que commission par commission, conseil par conseil, les représentants étudiants puissent exprimer leurs propositions. En sachant que selon les instances, les règles de désignation ne sont pas homogènes. Dans certaines instances, ce sont uniquement les étudiants qui doivent voter. Dans d'autres, c'est l'ensemble du conseil d'administration. Il y a donc toute une mécanique assez compliquée sur la désignation de ces délégués étudiants.

Le premier des conseils auquel nous devons désigner des représentants étudiants est le conseil du Service commun de documentation.

Au conseil du Service commun de documentation, je parle sous le contrôle d'Hélène qui reprendra si mes traductions ne sont pas suffisamment précises, trois étudiants doivent être désignés. Ils sont désignés par les représentants étudiants au CA, c'est-à-dire que c'est un conseil dans lequel seuls vont voter les représentants étudiants. On doit désigner un étudiant issu du CA, un étudiant issu du Conseil scientifique et un étudiant issu du Conseil des études et de la vie universitaire.

Je vais vous demander si vous avez des propositions à nous formuler. J'imagine que Julien va s'exprimer au nom des étudiants Associatifs et Indépendants et que Monsieur Ghribli s'exprimera au nom des étudiants de la représentation UNEF. Julien.

M. Brault.- Juste pour précision, on présente pour le CA, le CEVU et le CS ?

Le Président.- Oui.

M. Brault.- D'accord, très bien. Donc pour le CA, nous proposons Hervé Bègue.

Le Président.- D'accord.

M. Brault.- Pour le CEVU, Antoine Georges.

Le Président.- Oui.

M. Brault.- Pour le CS, Basile Pauthier.

Le Président.- D'accord. Jawel, avez-vous des propositions à faire au titre de la représentation UNEF ?

M. Ghribli.- Non, aucune.

Le Président.- Vous n'avez pas prévu de faire de proposition.

M. Ghribli.- Non.

Le Président.- On est donc dans une situation simple puisqu'on a à désigner trois représentants étudiants et que l'on a trois propositions.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose que l'on procède, dans ce type de situation, par un vote à main levée. En tout cas, on ne va pas faire un vote à bulletin secret quand on a... Sauf si vous le souhaitez, sauf si un membre du CA le souhaite. On a tout prévu pour le faire, d'ailleurs. Mais s'il y a une adéquation entre le nombre de candidatures et le nombre de sièges, je vous propose que l'on procède de façon simple. Quelqu'un souhaite-t-il procéder par un vote à bulletin secret ? Bien.

Dans ces conditions, je vous propose que l'on approuve la proposition qui vient d'être faite et que tu vas peut-être nous rappeler. Donc Hervé Bègue pour le CA...

Mme Gerrer.- Hervé Bègue, Antoine Georges et Basile Pauthier.

Le Président.- Antoine Georges qui est élu au CEVU et Basile Pauthier qui est élu au Conseil scientifique.

Y a-t-il des oppositions à la désignation de ces trois représentants étudiants au conseil du SCD, du Service commun de documentation ? Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Pas de refus de vote ?

Unanimité (5 pour)

Le Président.- On accueillera donc ces trois étudiants au conseil du SCD.

La seconde instance dans laquelle nous devons désigner des étudiants est le conseil du Service universitaire de médecine préventive.

Nous devons ici désigner deux représentants étudiants parmi les trois conseils. C'est donc un petit peu plus compliqué puisqu'il fallait en chercher deux sur trois conseils. Et ici, on est, et on le sera pour tous les autres conseils, d'ailleurs, pour toutes les autres instances, dans une typologie où l'ensemble du conseil d'administration va voter puisque rien n'est précisé dans les statuts du SUMPPS, je crois, et que, par défaut, c'est l'ensemble du conseil d'administration.

Julien, avez-vous des propositions à nous faire sur ces deux représentants au SUMPPS ?

M. Brault.- Nous proposons deux étudiants élus au Conseil des études et de la vie universitaire, Diana Albarez et Dorian Colas Des Francs.

Le Président.- D'accord. Jawel, avez-vous des propositions au titre de l'UNEF ?

M. Ghribli.- Non.

Le Président.- Pas de proposition. Donc là encore, on a deux propositions pour deux représentants des étudiants au conseil du SUMPPS. Je vous propose qu'on les adopte à main levée.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Unanimité (22 pour)

Le Président.- On a donc validé cette représentation au conseil du SUMPPS.

Alors au SUAPS, conseil des Sports. Au SUAPS, la représentation étudiante est constituée, d'une part, du Vice-Président étudiant dont la représentation est statutaire et n'appelle pas de vote. D'autre part, on doit désigner un représentant du CA, élu au sein du CA, par l'ensemble du CA et on devra désigner, à l'occasion d'un CEVU, un étudiant du CEVU, élu au sein du CEVU. Cela, bien sûr, on le fera au cours du prochain CEVU. Pour l'heure, c'est un étudiant du CA, élu en son sein.

Avez-vous une proposition ?

M. Brault.- Nous proposons Eva Bernard.

Le Président.- D'accord, Eva Bernard. Jawel, souhaitez-vous proposer quelqu'un ?

M. Ghibli.- Non.

Le Président.- Bien. Je vous propose donc la candidature d'Eva Bernard.
Y a-t-il des oppositions ?
Y a-t-il des abstentions ?
Ou des refus de vote ?

Unanimité (22 pour)

Le Président.- Très bien. Donc Eva sera notre représentante au conseil du SUAPS.

On a besoin également de désigner un élu étudiant à la Commission d'appels d'offres (CAO). En fait, ce sont deux étudiants, un étudiant qui est élu et un étudiant suppléant. Mais tous les deux sont des étudiants, si j'ai bien compris, qui sont membres du CA. C'est bien cela. Mais le suppléant à la Commission d'appels d'offres peut très bien être un étudiant titulaire du CA. Ce n'est pas nécessairement un suppléant du CA, on est d'accord.

Avez-vous des propositions à nous faire ?

M. Brault.- Nous proposons en tant que titulaire moi-même, Julien Brault, et en suppléant, Eva Bernard.

Le Président.- D'accord. Très bien. Jawel, pas de proposition ?

M. Ghibli.- Non.

Le Président.- Donc là encore, deux propositions pour deux sièges. Je vous propose d'adopter cette proposition de Julien Brault et d'Eva Bernard.

Pas d'opposition ?
Pas d'abstention ?
Pas de refus de vote ?

Unanimité (22 pour)

Le Président.- On valide donc cette proposition.

Le Comité électoral consultatif. Cette instance a une signification plus politique que les autres instances. On a deux représentants étudiants. Là encore, le Vice-Président étudiant, qui est statutairement membre du Comité électoral consultatif, et un représentant étudiant, qui est désigné par le conseil d'administration.

Là encore, avez-vous des propositions ?

M. Brault.- On n'a pas de proposition.

Le Président.- D'accord. Donc les élus Associatifs et Indépendants ne font pas de proposition sur ce siège.

M. Brault.- Non.

Le Président.- D'accord. Jawel, souhaitez-vous candidater ?

M. Ghribli.- Oui, moi-même.

Le Président.- Très bien. Je pense que c'est important parce que cela nous apportera un équilibre de regards dans cette instance avec un représentant Associatifs et Indépendants et un représentant de l'UNEF. Je vous propose donc que l'on valide la désignation de Jawel Ghribli à la Commission électorale consultative.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Unanimité (22 pour)

Le Président.- Très bien. Jawel, on sera donc heureux également de vous accueillir dans ce Comité électoral consultatif qui joue un rôle important dans la vie de l'établissement.

Nous avons maintenant deux instances qui sont importantes dans le cadre de la construction de l'université de Bourgogne Franche-Comté puisqu'il s'agit d'instances qui sont partagées avec nos collègues des autres établissements de Bourgogne et de Franche-Comté.

Le premier est le Conseil d'orientation stratégique de l'association « Université fédérale ». L'association « Université fédérale » est l'association de préfiguration de la future communauté d'universités et d'établissements Bourgogne Franche-Comté. C'est l'instance de réflexion dans laquelle se rencontrent actuellement les établissements pour réfléchir au contenu de la future communauté et aux délégations de compétences ainsi qu'aux statuts.

Dans cette instance, nous devons désigner deux représentants étudiants qui sont des élus au conseil d'administration.

Julien, avez-vous des propositions ?

M. Brault.- Nous proposons Hervé Bègue et Bérénice Cluzel.

Le Président.- Très bien. Jawel, avez-vous des propositions pour cette instance ?

M. Ghribli.- Non, aucune.

Le Président.- Pas de proposition. Bien. Donc là encore, deux candidats pour deux sièges. Je vous propose qu'on valide cette candidature d'Hervé Bègue et de Bérénice Cluzel.

Y a-t-il des oppositions ?

Ou des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

Très bien. On valide donc cette proposition.

Unanimité (22 pour)

Le Président.- Enfin, la dernière instance est le Collège universitaire de la Fondation de coopération scientifique.

La Fondation de coopération scientifique est le deuxième dispositif de rapprochement entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Cette fondation est la forme juridique de l'ex-PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

Dans le Conseil des collèges universitaires de la Fondation, nous devons désigner un représentant étudiant élu au conseil d'administration.

Avez-vous également une proposition à nous faire ?

M. Brault.- Nous proposons Eva Bernard.

Le Président.- D'accord. Jawel, avez-vous une proposition ?

M. Ghribli.- Non, aucune.

Le Président.- Je vous propose donc que l'on retienne la candidature d'Eva Bernard.

Y a-t-il des oppositions ?

Ou des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

Unanimité (22 pour)

Le Président.- Très bien. On a validé ces participations étudiantes dans l'ensemble de ces commissions.

Il nous reste à voir maintenant les participations dans les commissions qui interviennent dans la préparation aux conseils centraux.

On a plusieurs types de commissions dans ce cadre. On a tout d'abord des commissions pour lesquelles la participation est libre. Elle se fait sur la base du volontariat. Chacun peut donc parfaitement s'inscrire.

C'est le cas de :

- la Commission du patrimoine,
- la Commission de la pédagogie,
- la Commission des politiques culturelles,
- la Commission des relations internationales,
- la large Commission des finances.

Mme Gerrer. Et de la commission Vie étudiante.

Le Président.- Et de la commission Vie étudiante, pardon. Merci, Marie-Geneviève.

Pour toutes ces commissions, la participation de chacun est libre. Madame Manciaux a préparé des listes sur lesquelles vous pourrez inscrire vos noms. Cela vous permettra de participer, d'être régulièrement invités à participer à ces commissions.

On a d'autres commissions préparatoires aux conseils centraux pour lesquelles les règles de participation sont plus structurées.

C'est le cas de la Commission des statuts et de la Sous-commission du budget et des investissements.

La Commission des statuts est une commission qui a un rôle important dans la révision des statuts des différentes composantes de l'université mais qui va avoir également un rôle doublement important cette année. D'une part, pour revoir nos propres statuts université de Bourgogne, qui doivent être révisés dans le cadre de la loi du 22 juillet 2013. D'autre part, cette Commission des statuts devra travailler sur les statuts de la future communauté d'universités et d'établissements en amont de la validation par le conseil d'administration.

A cette Commission des statuts, nous avons décidé, à l'automne dernier, que devaient y siéger deux étudiants désignés par le conseil d'administration au sein du conseil d'administration.

Avez-vous des propositions sur ces désignations d'étudiants à la Commission des statuts ?

M. Brault.- Nous proposons moi-même, Julien Brault, et Bérénice Cluzel.

Le Président.- D'accord, Julien et Bérénice. Jawel, avez-vous une proposition ?

M. Ghribli.- Non.

Le Président.- Pas de proposition. Bien. Je vous propose donc que Julien et Bérénice soient désignés dans cette Commission des statuts.

Y a-t-il des votes négatifs ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Unanimité (22 pour)

Le Président.- Très bien. Vous serez donc membres de la Commission des statuts.

La deuxième commission préparatoire dont la composition est un peu stricte est la Sous-commission du budget et des investissements. Cette commission est également très importante puisque c'est la commission qui fait des propositions d'arbitrage pour la ventilation des crédits sur le fonds de roulement de l'établissement.

Dans cette Sous-commission du budget et des investissements, il est prévu d'avoir une représentation des étudiants, de trois représentants... Non, attendez... de trois représentants du CA dont...un représentant étudiant titulaire et un représentant étudiant suppléant dans cette Sous-commission du budget et des investissements.

Avez-vous des propositions ?

M. Brault.- Le suppléant doit-il être aussi issu du CA ?

Le Président.- Oui, il nous faut un titulaire et un suppléant qui sont issus du CA. Oui, tout à fait.

M. Brault.- Très bien. Nous proposons donc Bérénice Cluzel en titulaire et Eva Bernard en suppléante.

Le Président.- Oui. D'accord, je n'ai pas demandé à Jawel si vous aviez une proposition à faire.

M. Ghribli.- Non.

Le Président.- Non ? D'accord. Bien. Je vous propose donc qu'on valide cette représentation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Unanimité (22 pour)

Le Président.- On a donc pratiquement terminé ces désignations. Il nous reste deux autres commissions qui sont importantes au regard de la vie étudiante, la Commission des subventions culturelles et la Commission FSDIE.

Pour ces deux commissions, le CA ne prend pas la décision. La décision sera prise par l'ensemble des étudiants représentants aux trois conseils centraux. Ils décideront entre eux de leur propre représentation. Nous n'avons donc pas à émettre de vote aujourd'hui. On devra peut-être le valider secondairement... Non, même pas. Ce sont les étudiants qui prennent la décision entre eux pour des commissions qui sont vraiment très directement en lien avec la gouvernance étudiante.

Je crois qu'on a terminé.

Merci à vous, Hélène, pour la préparation de ce document qui était compliquée.

Merci par avance à tous les étudiants qui vont s'engager dans ces commissions. Ce sont des commissions importantes. On sait qu'elles vous demandent beaucoup de travail mais il est absolument essentiel, et c'est vraiment un élément d'équilibre important de notre université, que vous y soyez et que vous puissiez y exprimer votre voix.

Ce point étant validé, notre ordre du jour va pouvoir se dérouler par un point relatif au patrimoine immobilier qui concerne le dossier d'expertise de la rénovation thermique du patio Droit-Lettres.

Je vais passer la parole à Anne Girollet qui va nous expliquer les tenants et aboutissants de ce dossier.

IV) Questions relatives au patrimoine immobilier

- Dossier d'expertise de la rénovation thermique du patio Droit-Lettres

Mme Girollet.- Merci. Il vous est soumis aujourd'hui le dossier d'expertise de la rénovation du patio Droit-Lettres qui est la première étape du projet de réhabilitation du bâtiment complet Droit-Lettres dans le cadre du PPI Droit-Lettres. Cette première phase a été possible grâce à la récupération du reliquat de la vente du terrain des Cailloux dont une partie nous a permis d'acheter le terrain sur l'Erié. Le reliquat a été mis dans un compte d'affectation spéciale, le CAS Immobilier. C'est le CAS Immobilier indiqué dans le document qui vous a été soumis. Donc pour 643 000 euros.

Il s'agit de remplacer les menuiseries extérieures du patio, les allèges également et dans un souci, évidemment, d'économie d'énergie mais surtout de

confort thermique, acoustique, visuel, puisqu'on sait que c'est un bâtiment qui est peu voire parfois pas isolé du tout.

Le coût estimé de ce projet est de 683 000 euros. La différence est de 40 000 euros, ce sont des financements uB, alors que les 643 000 euros sont des financements du Ministère.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'université de Bourgogne.

Si vous voulez des précisions complémentaires.

Le Président.- C'est la première phase, en fait, du grand chantier de rénovation que l'on a prévu du bâtiment Droit-Lettres, sur lequel on a prévu un PPI de 3 millions d'euros. On est donc vraiment dans la première étape de cette rénovation. Vincent.

M. Thomas.- C'est l'usager du bâtiment Droit-Lettres qui pose la question. D'abord, je me félicite de cette première tranche de travaux. C'est vraiment très bien parce que c'est absolument nécessaire, effectivement. Je voulais juste savoir si le rez-de-chaussée est aussi concerné ou juste les deux niveaux au-dessus qui sont beaucoup plus anciens que le rez-de-chaussée.

Mme Girollet.- Oui, le rez-de-chaussée sera concerné de façon partielle puisque, effectivement, une partie a déjà été rénovée pour le rez-de-chaussée. Par contre, les autres niveaux seront faits entièrement. Ce matin, d'ailleurs, on a eu une réunion avec le pôle Logistique pour voir un petit peu ce qui est envisageable au niveau esthétique, architectural. Il y a eu une première discussion ce matin. Les études ont commencé. Cela va vraiment apporter un plus et changer la vie de toutes les personnes qui travaillent dans ce patio qui est la partie la plus critique du bâtiment Droit-Lettres.

Le Président.- Avez-vous d'autres questions sur ce chantier de rénovation thermique du patio Droit-Lettres ? Pas de remarque ? Laurence.

Mme Maurel.- Oui, juste pour savoir. A-t-on déjà une idée du moment où les travaux vont démarrer ?

Mme Girollet.- Oui, on y a réfléchi ce matin. Le calendrier envisageable ne pourrait pas... enfin, les travaux ne pourraient pas commencer avant la fin août. C'est vrai que cela coïncide forcément avec des moments où il y a les inscriptions, où il y a des cours. Mais de toute façon, les travaux durent entre trois mois et demi et quatre mois. Donc quelle que soit la période, on aurait toujours une période délicate.

En revanche, ils vont vraiment faire en sorte de déranger le moins de personnes possibles puisque les travaux vont se faire en avançant. On commence donc par un côté de la façade puis on avance.

Avec Renaud Aubert notamment du planning et, évidemment, les responsables administratifs, on va voir comment est-ce qu'on peut faire tourner peut-être parfois des bureaux. Il y a des solutions techniques qui permettraient éventuellement, si on met juste comme cela des... De l'extérieur, parce que les travaux sont de l'extérieur. Mais à un moment donné, il faut enlever les fenêtres existantes.

Il y aurait une solution technique avec l'un des projets possibles, et c'est certainement celui-là qui sera retenu, de tout mettre sur l'extérieur et de n'enlever les

fenêtres qu'après. On aura donc une nuisance sonore moins importante. Ils vont essayer également de faire, par exemple, des campagnes de perçage, c'est-à-dire qu'ils font tous les trous en même temps, de préférence à 7 heures du matin ou à 8 heures du matin et non pas à 10 heures ou 11 heures. Mais il y aura forcément des nuisances. On ne peut pas faire sans.

Le Président.- Merci, Anne. Avez-vous d'autres précisions que vous souhaitez avoir sur ce dossier ? Non ? Pas de question autre.

Je vous propose donc qu'on valide ce dossier d'expertise de la rénovation thermique du patio du bâtiment Droit-Lettres.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

Unanimité (22 pour)

Le Président.- On valide donc ce dossier d'expertise. Très bien. Merci. Grégory arrive-t-il ?

Mme Gerrer.- En quatrième vitesse. Il descend dans quelques minutes.

Le Président.- C'est très bien.

Mme Gerrer.- Peut-on passer aux points VII et VIII ? Est-ce possible ?

Le Président.- Exactement. On va tout à fait faire cela. Vous voyez que l'on avance finalement plus vite qu'on ne l'avait prévu. Ce n'est pas souvent mais c'est plutôt bien.

Grégory Wegmann est en route. On va commencer par les points VII et VIII éventuellement. Je pourrai faire le point VI. Cela permettra à Grégory d'intervenir sur le CEVU.

Tu intervient sur le point VII, Marie-Geneviève, sur les comptes rendus de contrats et de conventions.

VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Gerrer.- Comme d'habitude, un premier point avec une approbation de conventions et de contrats avec versement de subventions.

Avez-vous des remarques à formuler sur la liste ? Vous l'avez eue. Veux-tu la regarder, Louis ? Non.

On passe donc au vote.

Qui s'abstient ?

Qui s'oppose ?

Merci.

Unanimité (22 pour)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Gerrer.- Et puis juste un compte rendu des conventions hors subvention.

Si vous avez quelques commentaires à formuler mais cela n'appelle pas de vote.

Le Président.- Bien. S'il n'y a pas de commentaire à formuler, je vais passer la parole à Gilles Robin pour le point VIII qui est une attribution de concession de logement par nécessité absolue de service à l'ESPE de Mâcon.

Gilles à vous.

VIII) Questions diverses

- Attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service pour l'ESPE (Mâcon)

M. Robin.- Vous l'avez sous les yeux. Il faut que vous ayez une délibération sur ce sujet comme il se doit. Vous savez que les concessions de logements sont soumises à l'approbation du CA. Il s'agit ici d'une concession par nécessité absolue de service, les fameuses NAS. Les nécessités absolues de service sont soumises à un régime, depuis 2012, qui est très restrictif mais qui, là, est justifié puisque la personne est soumise à une obligation d'être présente 24 heures sur 24 sans que cela entame, évidemment, le droit au congé. Cela signifie surtout qu'il y a une astreinte. Sa présence est liée à des impératifs non seulement d'accueil mais aussi de sécurité.

La décision qui est portée à votre connaissance est la suivante. Il s'agit d'attribuer à Monsieur Christophe Pillet, ATRF, agent d'accueil, dans les locaux ci-après désignés ESPE, 9, rue de Flacé 71000 Mâcon, un 3 pièces d'une superficie de 60 m² dont la contexture est la suivante : cuisine, deux chambres, séjour, salle de bain.

Le nombre de personnes occupant le logement est une personne.

Ce logement est sis dans un immeuble appartenant au Conseil général de Saône-et-Loire.

La concession prend effet à partir du 1^{er} mars 2014. Comme toute concession de ce type, elle est révocable de plein droit à tous moments et prendra, de toute façon, en tout état de cause, fin à la date où le bénéficiaire cessera d'occuper le logement puisqu'il est attribué à une fonction et pas à une personne simplement. Il est lié à une obligation de service particulier.

Cette concession comporte la gratuité de la prestation de logement nu. Elle est exclusive de toute rémunération forfaitaire ou horaire pour travaux supplémentaires. Elle exclut donc un régime indemnitaire complémentaire de quelque nature que ce soit, sauf dérogation autorisée par la réglementation.

Article 4 de la délibération qui vous est soumise : « *Le concessionnaire sera tenu de souscrire – et cela, c'est le droit commun – une police d'assurance pour couvrir sa responsabilité civile et les risques locatifs et fournira à cet effet au service des affaires juridiques une attestation pour le prouver. Un état des lieux sera dressé contradictoirement lors de la prise de possession du logement et au départ du bénéficiaire* ».

Voilà la décision qui est soumise à votre approbation dès aujourd'hui.

Le Président.- Merci, Gilles. Avez-vous des questions ou des besoins de précisions sur cette attribution de logement par nécessité absolue de service ? Les choses me paraissent bien claires. Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Ce n'est pas sur cette concession de service. Justement, depuis la nouvelle réglementation, on avait vu que l'université devait se mettre en conformité et, de tête, rendre deux ou trois logements à la Préfecture. On en avait discuté en comité technique mais on n'en avait pas la liste. Sera-t-il possible de savoir justement quels sont les arbitrages qui avaient été faits ? Parce que, de tête, c'était deux ou trois logements qu'il fallait rendre à la Préfecture.

M. Robin.- Oui, en effet. Ce sujet n'a pas été occulté. Il est en cours d'étude et vous aurez les informations nécessaires. Je me retourne vers Hélène.

Mme Manciaux.- Les arbitrages n'ont pas encore été faits puisque la réglementation entrerait en vigueur plus tard que prévu. L'entrée en vigueur a été repoussée. En tout cas, il y a tout un travail à faire sur ce sujet.

Le Président.- Ce qui laisse le temps pour qu'éventuellement, d'ailleurs, l'Etat révisé possiblement sa politique sur les attributions de logement par nécessité absolue de service. En tout cas, on a encore un petit peu de temps.

M. Rollin.- (inaudible)

Le Président.- On ne sait pas. On ne sait pas trop. J'ai le sentiment que sur les premières évaluations que l'on avait faites, c'était l'an passé, quand on s'était penché sur ce dossier, qu'il y avait peut-être plus de coûts que d'économies à faire, en fait, à trop réduire ces attributions de logement. Donc on verra.

Le sentiment que j'avais eu, c'est que reporter brutalement de 2013 à 2015 l'application de cette réforme était peut-être aussi une façon de gagner du temps et de revenir sur la politique qui était affichée. On verra.

En tout cas, il est certain qu'il va falloir qu'on s'y penche sérieusement et qu'on se mette en situation de répondre à la demande qui a été faite.

Je vais donc soumettre à votre approbation cette attribution d'un logement par nécessité absolue de service à l'ESPE de Mâcon.

Avez-vous des oppositions ?

Ou des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

Donc on valide.

Unanimité (22 pour)

Le Président.- On va pouvoir passer la parole à Grégory dans un sens du *timing* parfait, qui va nous présenter les travaux du CEVU du 3 février dernier. Merci, Grégory.

V) Compte rendu des travaux du CEVU du 3 février 2014 exerçant les compétences de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

1. Compte rendu des commissions Vie de l'Étudiant et FSDIE des 13 et 22 janvier 2014

M. Wegmann.- Bonjour à tous. Je vais vous lire les comptes rendus des travaux du CEVU qui s'est tenu le 3 février dernier, exerçant désormais les compétences de la Commission de la formation et de la vie universitaire.

Comme premier point, nous avons le compte rendu des commissions Vie de l'étudiant et FSDIE des 13 et 22 janvier.

Concernant ces comptes rendus, Jean-Baptiste Baccon, Vice-Président délégué à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives, a d'abord présenté le compte rendu de la Commission de la vie de l'étudiant.

Durant cette commission a été présentée l'enquête nationale concernant les conditions de vie des étudiants de l'Observatoire national de la vie étudiante que vous avez en annexe, qui vous a été transmise comme document annexe.

Durant cette commission, comme d'habitude, nous avons eu plusieurs labellisations d'associations que vous avez également dans les documents joints, notamment cinq associations thématiques d'étudiants de l'ISAT, associations thématiques portant sur des projets précis.

Nous avons eu aussi la labellisation de l'Association des étudiants sages-femmes de Dijon et également la délabellisation de l'Association des étudiants en administration économique et sociale à leur demande, faute d'étudiants pour reprendre l'association.

Donc globalement, le compte rendu a été adopté avec un avis favorable moins une abstention.

Le Président.- Merci, Grégory. Avez-vous besoin de précision sur ce compte rendu de la Commission de la vie étudiante et sur le compte rendu du FSDIE ?

M. Wegmann.- Je n'ai pas encore présenté le compte rendu du FSDIE.

Le Président.- Pas le FSDIE, d'accord. Alors, sur la Commission de la vie étudiante, pas de précision particulière ?

Je vous propose donc que l'on valide les conclusions de la Commission de la vie étudiante.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Unanimité (22 pour)

Le Président.- On valide donc ces commissions et tu peux, excuse-moi, présenter les travaux de la Commission du FSDIE.

M. Wegmann.- Le FSDIE s'était réuni le 22 janvier dernier, et durant le CEVU, Jean-Baptiste Baccon avait également présenté les travaux de cette commission qui consiste à doter, comme vous le savez, des projets d'associations étudiantes.

Vous avez en document joint également la liste de tous les projets avec les attributions, les non-attributions, les reports. Par exemple, les dossiers sont numérotés. Vous avez également des commentaires. Par exemple, vous avez le dossier 2.10 de l'UNI qui a été rejeté. Vous avez aussi le dossier 2.1 qui a été rejeté.

Vous avez des dossiers qui sont reportés, les dossiers 1.1 et 1.17. Souvent les reports sont dus parce qu'il manque des pièces, des documents. Le dossier n'est pas assez précis. Vous savez que dans ce cas de figure, les associations ont droit à un report, une chance supplémentaire de présenter le dossier.

Je précise que certains dossiers ont été présentés par des associations de sites territoriaux. Cela est assez important pour dynamiser la vie étudiante locale.

Vous avez aussi dans ce lot de propositions des associations conventionnées, étant donné qu'il y a eu un comité de pilotage le 20 janvier dernier pour les associations conventionnées. Notamment, deux associations avaient été auditionnées, à savoir ADEXPRA et ISATECH. Sachant qu'il a bien été mis en évidence que ces associations répondent aux critères définis dans le conventionnement qu'elles ont avec nous pour le versement de la subvention annuelle.

Vous avez tous les montants qui sont listés dans le tableau avec, par exemple, 20 000 euros pour ISATECH et 30 000 euros pour ADEXPRA, dans le cadre effectivement du conventionnement qui avait été signé par l'université avec ces associations.

Voilà *grosso modo* la présentation mais on peut revenir sur certains des montants ou certaines attributions si vous le souhaitez.

Le compte rendu avait obtenu un avis favorable à l'unanimité du CEVU.

Mme Gerrer.- Si vous n'avez pas de question à adresser à Grégory, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (22 pour)

2. Compte rendu des travaux de la Commission de la pédagogie du 27 janvier 2014

- Projets internationaux

Le Président.- Ensuite, on aborde les comptes rendus de la Commission de la pédagogie du 27 janvier.

M. Wegmann. Oui, tout à fait. Pour cette Commission de la pédagogie, les travaux ont été repris bien évidemment en CEVU.

Le premier point qui nécessite votre vote concerne les projets internationaux.

Sur les projets internationaux, il s'agissait de renouvellements d'accords, un à caractère diplômant et un autre qui est juste un accord d'échange.

Le premier concerne un partenariat avec l'Allemagne et l'Italie. C'est le renouvellement d'un accord tripartite avec les universités de Mayence et de Bologne, qui permet la mise en place de triples diplômes au niveau Licence et Master en Lettres modernes, LLCE Allemand, LLCE Italien, Philosophie et Histoire. Sachant que les étudiants engagés sur ces parcours passent la première année dans leur

université d'origine et les deuxièmes et troisièmes années dans les universités des partenaires.

Au niveau des masters Recherche, les étudiants répartissent les quatre semestres sur les trois universités selon des plans d'études conçus individuellement par les équipes concernées.

Le deuxième accord concerne là aussi un renouvellement, cette fois, d'un accord d'échange d'étudiants entre une université italienne, l'Université orientale de Naples, et l'UFR Lettres et Philosophie, qui permet des échanges d'étudiants au niveau Master ainsi que des missions d'enseignement et l'organisation d'un colloque annuel.

Ces deux renouvellements d'accords ont reçu un avis favorable à l'unanimité du CEVU.

Mme Gerrer.- Je vous propose de passer au vote pour ces relations internationales.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (22 pour)

- Diplômes d'université

M. Wegmann.- Ensuite, vous avez à vous prononcer sur des projets de diplômes d'université, une création et une réactivation.

Pour la création, il s'agit du DU ISIN, « Intelligence Stratégique, Influence et Normalisation ». Ce projet est porté par l'UFR Langues et Communication et par Pierre Deplanche, qui est chargé de mission en intelligence économique depuis plusieurs années dans notre université.

Ce DU a pour objectif de recruter des professionnels, des cadres d'entreprise qui y sont sensibles et qui ont un intérêt particulier à se former sur des questions d'intelligence économique, de normalisation, d'influence stratégique et économique au sens général dans le cadre d'un contexte concurrentiel au niveau de leur entreprise.

Il s'agit d'un projet de formation continue, porté par l'UFR Langues et Communication puisqu'il y a, en son sein, une dimension internationale assez importante et aussi une dimension liée aux aspects communication. Sachant qu'administrativement, le DU sera géré par le SEFCA.

C'est donc un projet entièrement en formation continue, qui ouvrirait avec un seuil de dix inscrits, compte tenu de la construction budgétaire qui a été proposée.

Des discussions ont eu lieu en commission de la pédagogie et en CEVU sur son portage, les frais, le rythme. Il est ressorti des débats du CEVU qu'en quelque sorte, le lancement de ce DU serait un test. Sachant qu'il y a eu un travail assez sérieux de prospection par rapport au public potentiel de ce DU et qu'un colloque au mois de novembre dernier sur l'intelligence économique a pu permettre de construire les bases de ce projet et de réunir un certain nombre de partenaires.

Le projet a recueilli un avis favorable moins une opposition et deux abstentions lors du dernier CEVU.

Sinon, les frais de formation sont de 7 870 euros. Sachant qu'il s'agit d'un projet qui est uniquement destiné à des cadres d'entreprise de haut niveau.

Le Président.- Oui, Laurence.

Mme Maurel.- J'aurais une question à la lecture des débats qui ont eu lieu et auxquels vous faisiez allusion en commission de la pédagogie. Il est question, à un moment donné, du mode de rémunération des collègues universitaires qui vont intervenir dans ce DU et des professionnels. Apparemment, des discussions ont eu lieu par rapport au fait que les universitaires étaient payés en TD. Je n'ai pas bien saisi la teneur exacte des débats. Pourriez-vous nous en dire un peu plus ?

M. Wegmann.- Oui. Certains collègues du CEVU reprochaient que dans la répartition CM/TD de la maquette, les CM soient entièrement réservés à des professionnels et les TD aux collègues universitaires. C'est ce point qui a été reproché par certains au niveau du CEVU.

On a donc fait remonter ce point.

Mme Maurel.- D'accord. Puis-je continuer, Alain ?

Le Président.- Oui, bien sûr.

Mme Maurel.- Y a-t-il une explication à ce choix de payer les intervenants extérieurs en CM et les universitaires en TD ?

M. Wegmann.- L'explication, c'est que les professionnels vont intervenir exclusivement sur des conférences, sur un mode conférencier, pour des thématiques générales sur l'intelligence économique alors que les collègues seront plus sur le terrain à encadrer les étudiants sur des projets, sur de l'analyse de cas, d'études de cas, des choses comme cela. C'est le découpage classique entre CM et TD. Sachant effectivement que cette remarque a été faite et que l'on peut, bien sûr, la comprendre. Un collègue peut tout à fait se sentir, entre guillemets, en capacité de faire un CM également, bien sûr.

Le Président.- Merci, Grégory. Avez-vous d'autres questions sur ce DU en intelligence économique ? Pas de remarque particulière ?

Je voudrais simplement faire une petite remarque corollaire pour dire que ce diplôme fait aussi, s'intègre en tout cas à la politique d'ouverture au monde économique que nous essayons de mettre en place depuis que nous sommes en situation de responsabilité. Cela peut en être un élément important dans la mesure où on va, dans ce diplôme, recruter des cadres d'entreprise et que ces cadres d'entreprise vont véhiculer une image de l'université de Bourgogne qui sera positive. On peut donc espérer que, secondairement, revenus dans leurs entreprises, et quand il y aura des besoins de recrutement, l'université de Bourgogne fasse partie des institutions de formation des jeunes qui a acquis une image tout à fait positive. C'est donc un élément qui sera, en tout cas qui a vocation à être, une formation importante dans ce lien avec le monde économique qui est un des éléments importants de notre politique.

D'ailleurs, il y avait eu des débats en commission de la pédagogie, effectivement. Je dois dire qu'en CEVU, les choses ont été tout à fait apaisées et que les discussions ont été de bonne qualité. Pour preuve, d'ailleurs, le vote du CEVU, où il y a eu une opposition et deux abstentions simplement. Il n'y a donc pas eu de vraie remise en question même si, effectivement, d'une certaine façon, on peut dire que c'est le rôle de la commission de la pédagogie aussi d'intervenir très en amont et

d'aider à améliorer les argumentaires et les projets. C'est précisément à cela qu'elle a servi. Elle a parfaitement joué son rôle.

Si vous n'avez pas d'autres questions sur ce DU, je vous propose qu'on adopte définitivement sa création.

Y a-t-il des oppositions ?

Ou des abstentions ? Combien ? Deux abstentions, d'accord... Pardon, trois abstentions.

Y a-t-il des refus de vote ?

D'accord. Donc trois abstentions en conseil d'administration.

19 pour, 3 abstentions

M. Wegmann.- Ensuite, le prochain point concerne la réactivation d'un diplôme d'université qui s'appelle CTRO, Certificat Universitaire des Techniques de Recensement des Oiseaux. Ce DU est porté par l'UFR SVTE. Il avait fonctionné il y a plusieurs années. La composante souhaite le réactiver, le porteur étant Bruno Faivre.

Il s'agit d'un DU qui s'adresse à des professionnels en activité, qui travaillent dans des bureaux d'études, dans des associations ornithologiques, protection de l'environnement, ONF, etc.

Ce DU a un volume horaire assez réduit, 45 heures au total. C'est une formation qui se déroule sur cinq jours et demi en deux sessions.

Le coût de la formation est de 1 150 euros pour l'année universitaire 2013-2014, étant donné que les droits d'inscription universitaire pour un DU sont de 188,10 euros.

Cette réactivation a reçu un avis favorable à l'unanimité du CEVU.

Le Président.- Si vous n'avez pas de questions sur la remise en place de ce DU, je vous propose qu'on l'adopte.

Y a-t-il des oppositions ? Une opposition ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Donc une abstention.

Y a-t-il des refus de vote ?

Très bien. Donc une abstention seulement. Merci.

21 pour, 1 abstention

- Licence professionnelle « Bâtiment et Construction, spécialité Conduite de Travaux pour le Développement Durable » : ouverture d'un second groupe en formation

Le Président.- Ensuite, c'est la licence professionnelle « Bâtiment et Construction », c'est ça ?

M. Wegmann.- Voilà. Là, il ne s'agit pas d'une création. La licence professionnelle « Bâtiment et Construction, spécialité Conduite de Travaux pour le Développement Durable » existe bel et bien. Il s'agit d'ouvrir un groupe supplémentaire en formation continue. C'est-à-dire que les étudiants qui seraient dans ce groupe suivraient des cours à part et ne seraient pas avec les étudiants en format initial classique.

Ce projet serait porté d'un point de vue administratif par le SEFCA, sachant que Franck Hendel en serait le responsable pédagogique pour l'UFR Sciences et Techniques.

Cette ouverture d'un second groupe n'a pas posé de difficulté aussi en CEVU qui a émis un avis favorable à l'unanimité également.

Je peux revenir sur des points de la maquette si vous le souhaitez.

Le Président.- Si vous ne le souhaitez pas, je vous propose que l'on valide cette licence professionnelle « Bâtiment et Construction ».

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Le conseil d'administration apporte donc sa validation.

Unanimité (22 pour)

Le Président.- Ensuite, deux points assez techniques sur les fiches filières et l'offre de formation de la rentrée 2014.

- Offre de formation : modification de fiches filières

M. Wegmann.- Sur les fiches filières, il y a peu de chose. C'est juste la validation d'une régularisation, à savoir que le conseil de l'UFR Droit et Sciences politiques avait validé en novembre dernier l'ajout de stages facultatifs pour la licence d'administration publique et que ce point n'avait jamais été voté.

Pour régularisation, nous avons donc besoin de le voter.

Le Président.- On est vraiment, là, sur quelque chose de très technique. Avez-vous besoin de précisions ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose que l'on valide ces évolutions de fiches filières.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

Très bien. On apporte donc cette validation.

Unanimité (22 pour)

- Offre de formation rentrée 2014 : nomenclature et volume horaire en Licence

Le Président.- Il nous reste à confirmer la nouvelle nomenclature des licences.

M. Wegmann.- Oui, tout à fait. Cette nouvelle nomenclature, qui a été publiée au JO du 1^{er} février 2014 et qui rebalaye en quelque sorte notre offre de formation, nécessite que l'université adopte officiellement les nouveaux intitulés même s'ils sont, par ailleurs, dans la loi.

Je peux vous lire de manière formelle les modifications qui sont apportées suite à cette réforme, à savoir de manière listée :

- « LLCE » qui devient « LLCE régionale »,
- mention « Musique » qui devient « Musicologie »,
- mention « Sciences économiques » qui devient « Economie »,
- mention « Sciences de gestion » qui devient « Gestion »,

- mention « Géographie, Aménagement, Environnement » qui devient « Géographie et Aménagement »,
- mention « Sciences de la vigne », puisque, vous le savez, c'est une licence suspendue qui se voit rattachée à Sciences de la vie,
- mention « Biologie » devient « Sciences de la vie », avec quatre parcours différents (« Biochimie et Biologie moléculaire », « Biologie cellulaire et Physiologie », « Biologie des organismes », « Biologie générale ») plus « Sciences de la vigne ».

Sur ce point, en conseil, Laurent Pichon avait précisé que le département Biologie de l'UFR SVTE et l'IUVV travailleraient ensemble de façon concertée sur cette évolution.

Le dernier point, une modification importante. Cela concerne la licence « SLIC » puisque vous savez peut-être que cette mention n'existe pas dans le cadre national. Nous avons demandé une dérogation que nous n'avons pas obtenue. La proposition est donc de scinder cette mention « SLIC » en deux mentions :

- « Sciences du langage » et
- « Information et Communication »,

sachant que l'équipe pédagogique va travailler sur l'articulation de ces deux mentions, à savoir que nous pouvons très bien mettre en avant un parcours-type qui serait commun au niveau, notamment, par exemple, du portail APB. Le parcours-type resterait « Sciences du langage, Information et Communication ».

Voilà pour cette nomenclature qui a reçu un avis favorable à l'unanimité du CEVU.

Le Président.- Laurence Maurel.

Mme Maurel.- Vous confirmez donc que cette difficulté, justement, relative à la mention « SLIC » ne compromet pas l'existence de la licence qui est portée actuellement par l'UFR.

M. Wegmann.- On peut s'en sortir par la notion de parcours-type, à savoir qu'un parcours-type peut très bien être à cheval sur plusieurs mentions et que sur APB, on peut très bien faire afficher un parcours-type. Simplement, la difficulté qui n'est pas encore réglée, c'est qu'il y aura bel et bien deux mentions, une mention « Sciences du langage » et une mention « Information et Communication », avec le même parcours-type. Là, on n'a pas encore tout exploité. On n'a pas encore suffisamment travaillé de manière approfondie là-dessus mais ce qui veut dire que potentiellement, dans mon interprétation, vous aurez des étudiants qui auront un diplôme mention, par exemple, « Information et Communication », parcours-type « Sciences du langage, Information et Communication », puisque vous savez que, maintenant, le parcours-type peut apparaître sur le diplôme. Ce n'est pas une obligation mais on a cette possibilité. Mais ce qui est sûr, c'est que la mention apparaît. Pour un même parcours-type, on peut donc avoir deux mentions différentes, ce qui peut-être poser problème après, dans la lecture que l'on peut avoir du diplôme. Ce sont des points que l'on n'a pas encore tout à fait résolus. On est en train de travailler dessus.

Cela dit, je m'avance un peu mais peut-être que, dans l'avenir, on pourra demander à nouveau une dérogation. Ce n'est pas parce qu'on a eu un refus une première fois... Peut-être que le Ministère est rigide dans un premier temps parce qu'il s'agit de figer une nomenclature mais une fois que la nomenclature est figée, on

pourra peut-être plus facilement aller vers des propositions liées à des spécificités locales.

Je précise que Besançon est exactement dans la même situation que nous.

Mme Maurel.- Ma question était celle aussi de la lisibilité de l'existence de cette licence pour les étudiants qui veulent s'inscrire.

M. Wegmann.- Il faut vraiment axer notre communication et les présentations sur le parcours-type.

Le Président.- Merci, Grégory. Avez-vous besoin d'informations complémentaires sur ce dossier important ?

Effectivement, je crois que le Ministère souhaitait aller assez vite dans la finalisation de la liste des mentions de licence. Une fois que cela sera fait, il y aura probablement des possibilités de réouverture. Mais je crois qu'ils ont préféré établir une règle et, éventuellement, donner secondairement quelques exceptions à la règle.

Pas d'autres informations complémentaires ?

Là encore, c'est un travail qui est important, qui avait été fait, qui avait été mené avec l'ensemble des responsables de licences, qui a été validé. Là encore, en CEVU, les discussions ont été d'excellente qualité et, *in fine*, le CEVU a validé à l'unanimité cette nouvelle cartographie de nos licences.

Si vous n'avez pas besoin d'informations complémentaires, je vous propose que le conseil d'administration apporte sa validation définitive à cette cartographie.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

Unanimité (22 pour)

Le Président.- Très bien. On valide donc cette nouvelle cartographie des licences au niveau de notre université.

Vous savez que dans la même dynamique, il va nous falloir dans les dix-huit mois qui viennent reprendre le travail sur la nouvelle cartographie des masters qui va être un chantier sensiblement plus complexe puisque l'offre, les intitulés de master vont passer de quelques milliers à l'échelle de la France à environ deux cent cinquante à trois cents. On va donc avoir une refonte encore plus profonde dans le cycle Master qu'elle ne l'était dans le cycle Licence mais tout ceci va se mettre en place dans le cadre de la réflexion qu'on devra avoir pour la future contractualisation quinquennale pour 2017. On a donc encore quelques mois devant nous avant de pouvoir rentrer dans ces discussions avec la communauté universitaire.

Je crois qu'on a terminé sur le rapport des travaux du dernier CEVU. Merci à Grégory.

VI) Compte rendu des travaux du CS du 4 décembre 2013 et du 6 février 2014 exerçant les compétences de la Commission de la Recherche (CR)

Le Président.- Compte tenu du temps qui a passé rapidement, je vais vous présenter moi-même les travaux des comptes rendus du conseil scientifique puisque Franck Denat participe à une autre réunion jusqu'à 16 heures.

Là encore, sur le compte rendu des travaux du conseil scientifique, les points qui sont à notre ordre du jour aujourd'hui sont relativement techniques. Ils n'appellent pas de difficulté particulière. Tous ces points ont fait l'objet d'une validation unanime par le CS.

Pour autant, on a besoin d'une confirmation par le CA.

• Du 4 décembre 2013

- Attribution d'une subvention de 18 000 euros à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Terre Homme Environnement Temps Astronomie de Franche-Comté (OSU THETA)

Le Président.- Le premier point est en retard. C'est un point qui a été traité au conseil scientifique du 4 décembre et qui, pour des raisons techniques, n'avait pas pu être soumis le 18 décembre.

Il s'agit de la décision d'attribuer une subvention de 18 000 euros à l'OSU THETA, l'Observatoire des Sciences de l'Univers THETA.

L'OSU, l'Observatoire des Sciences de l'Univers, est une structure de recherche partenariale. Elle associe plusieurs laboratoires dans plusieurs universités qui, tous, sont des laboratoires qui travaillent dans le domaine des sciences de l'univers et de l'astronomie.

L'OSU THETA est un OSU dont le centre de gravité est situé à Besançon mais qui mène une politique de coopération scientifique, notamment avec notre université, et qui, en particulier, dans le cadre de cette politique de coopération scientifique, lance des appels à projets conjoints et donc finance, en fait, des programmes de recherche en partenariat entre différentes équipes. Donc d'une certaine façon, les membres de l'OSU participent au financement de l'OSU. Et dans le cadre de subventions de recherche qui leur sont attribuées ou parfois non et parfois oui, ils peuvent récupérer une partie des subventions qu'ils ont accordées.

Pour l'année 2014, l'OSU THETA, si j'ai bonne mémoire, nous réclamait un petit peu plus de 20 000 euros. 18 000 euros était notre participation au titre de l'année 2013.

De mémoire, l'OSU THETA nous demandait 22 000 ou 24 000 euros au titre de 2014. Nous n'avons pas souhaité augmenter notre participation financière parce que, dans le même temps, l'université de Franche-Comté, qui est également un des partenaires de l'OSU, réduisait sa participation financière. Il ne nous paraissait donc pas cohérent pour une structure dont le centre de gravité est placé en Franche-Comté que, dans le temps où l'université de Franche-Comté réduit sa participation, on demande à l'université de Bourgogne de l'augmenter. D'autant plus que nous avons interrogé les collègues de Franche-Comté et que l'on n'a pas reçu d'explication véritablement satisfaisante sur la raison de cette situation. Compte tenu de l'absence d'explication satisfaisante, la proposition que nous avons faite était de maintenir strictement à l'identique la participation de l'université de Bourgogne à l'OSU THETA au titre de l'année 2014.

Dernière chose que je voudrais vous dire, ces 18 000 euros sont pris sur la ligne budgétaire de 100 000 euros qui est votée par le conseil d'administration et qui est mise à la disposition du conseil scientifique pour que le conseil scientifique mène sa politique. C'est-à-dire que ce ne sont pas 18 000 euros qui vont venir en plus. Ils sont déjà englobés dans l'enveloppe de 100 000 euros qui est mise à la disposition du conseil scientifique.

Formellement, cette proposition a été votée à l'unanimité du CS et donc formellement, sous réserve de vos questions, bien sûr, auxquelles je répondrai, je vous propose qu'on valide cette participation financière à l'OSU THETA qui, ceci dit, est un bon dispositif. Il construit des partenariats qui sont intéressants et auxquels nos collègues, essentiellement de Biogéosciences, parce que je pense que c'est essentiellement Biogéosciences, et un petit peu l'ICB également, sont très attachés parce que, dans ce dispositif, ils construisent des partenariats scientifiques qui sont intéressants.

Avez-vous besoin d'informations complémentaires ? Pierre. Ou de commentaires parce que Pierre connaît quand même bien ce dossier ?

M. Pellenard.- Oui, je suis au courant. Je participe un petit peu à l'OSU également. C'était juste pour souligner l'intérêt de ce partenariat entre l'université de Franche-Comté et la nôtre à travers les actions que l'on peut mener entre Biogéosciences notamment et l'ICB aussi...

Le Président.- Oui, tout à fait.

M. Pellenard.- ...Il y a plusieurs chercheurs impliqués. C'est un domaine assez large, en fait : sciences de l'Univers, sciences de la Terre, chimie. Et donc l'argent du SRO. Le fonds est de 10 000 euros. Il est bien utilisé. Il y a un colloque tous les ans qui permet se réunir et de voir comment cet argent a été effectivement utilisé pour ces opérations de recherche coopérantes.

Le Président.- Tout à fait. Merci pour ce... Oui, c'est vraiment une belle structure. D'ailleurs, on avait demandé une présentation en conseil scientifique qui avait été tout à fait intéressante.

Pas d'autres commentaires ? Pas d'autres questions ?

Je vous propose donc que l'on valide cette participation financière, donc cette subvention de 18 000 euros de notre université à l'OSU THETA.

Y a-t-il des oppositions ?

Ou des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

On valide donc cette participation.

Unanimité (22 pour)

• **Du 6 février 2014**

1. Financement exceptionnel de la formation « Expérimentation animale » organisée par l'EPHE (15 000 euros)

Le Président.- Deux autres questions à l'interface Finances et Recherche qui viennent du Conseil scientifique du 6 février.

Le premier est une demande de financement exceptionnel qui nous a été demandé pour participer à des formations dans le domaine de l'expérimentation animale.

Vous savez que dans le domaine des sciences biologiques, beaucoup de travaux expérimentaux portent sur des animaux mais que les expérimentateurs sont tenus d'avoir une formation très technique et très précise de façon à réduire, autant que faire ce peut, les nuisances qui sont apportées aux animaux.

Ces formations sont longues, coûteuses et indispensables puisque, maintenant, quand on fait de l'expérimentation animale, on ne peut plus expérimenter sous la responsabilité d'un collègue. Il faut véritablement que chaque expérimentateur ait suivi ce cursus de formation en expérimentation animale.

Il se trouve que nous avons, cette année, un nombre de demandes qui est particulièrement important et qui dépasse les capacités financières du Service de formation des personnels.

Parallèlement, l'Ecole pratique des hautes études a la possibilité d'organiser une formation supplémentaire, je crois, pour une dizaine de chercheurs mais cette formation supplémentaire a un coût. Donc, là encore, nous avons sollicité le conseil scientifique - ce n'est pas un surcoût - là encore pour que le conseil scientifique finance, sur son enveloppe de 100 000 euros, cette formation supplémentaire pour une dizaine de chercheurs.

Le coût, comme vous le voyez, est de 15 000 euros au total mais il est pris, encore une fois, sur cette enveloppe de 100 000 euros qui joue parfaitement son rôle. On a décidé de mettre en place cette enveloppe, précisément pour que le conseil scientifique puisse mener ce type d'action.

Je réponds là encore à vos questions si vous en avez. Peut-être Dominique, qui connaît très bien ces questions d'expérimentation animale puisqu'il suit le dossier de restructuration de l'animalerie, peut nous dire un petit mot là-dessus.

M. Delmas.- Oui. En fait, là, avec toutes ces nouvelles législations, il y a eu un besoin criant pour l'accréditation justement des personnels à manipuler dans les animaleries. Le fait qu'un encadrant de niveau 1 ne puisse plus encadrer un étudiant qui n'aurait pas une habilitation ou un de ses collègues qui n'aurait pas l'habilitation, cela a posé un surcroît de personnes pour suivre ces formations. On pense qu'en tout cas, pour l'année qui arrive, c'est une mesure à titre exceptionnel pour essayer de former le plus de personnes pour répondre à cette demande vraiment assez urgente. Sachant que Strasbourg a également lancé une campagne pour pouvoir répondre à ces nouveaux critères. Une partie de l'Inserm a pris en charge, en tout cas, le personnel d'une partie du centre de recherche Inserm qui utilise beaucoup les animaleries.

Le Président.- Tout à fait. Merci. Et pour être tout à fait honnête, effectivement, je dois préciser qu'il n'y a pas eu de vote unanime positif en conseil scientifique dans la mesure où jusqu'ici, la prise en charge financière se faisait par les laboratoires et que certains collègues du conseil scientifique ont contesté le fait que l'on finance sur le collectif de l'université. Mais cela s'explique, effectivement, par le caractère un petit peu exceptionnel et le besoin, suite à cette évolution de la réglementation, d'avoir un nombre important de personnes à former cette année. Je crois qu'il y a eu une ou deux abstentions en conseil scientifique sur ce point pour la raison que je viens de vous donner.

Avez-vous des questions supplémentaires à poser ? Pas de remarque ?

Je vous propose néanmoins que l'on valide ce financement exceptionnel de formation en expérimentation animale.

Y a-t-il des oppositions ?

Ou des abstentions ?

Ce financement est donc adopté.

Unanimité (22 pour)

2. Adhésion de l'Université de Bourgogne au GIS « Institut des Amériques » (IDA)

Le Président.- Enfin, le dernier point est la validation de l'adhésion de l'université au Groupement d'intérêt scientifique qui s'appelle « Institut des Amériques ». Ce GIS porte une recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales, dans le domaine des langues, autour des Amériques. C'est une structure qui avait été mise en place et à laquelle nous avons adhéré, je crois, il y a deux ans. L'adhésion avait été suspendue l'année passée parce que je crois que la collègue qui la portait a quitté notre université. Or, il se trouve qu'à partir de 2014, il y a la volonté de relancer cette recherche autour des Amériques au sens large. On nous a donc demandé que l'université de Bourgogne adhère à ce GIS « Institut des Amériques », ce en quoi nous avons d'autant plus facilement donné notre accord que les laboratoires participent au prorata de leur taille et qu'il n'y a pas de surcoût sur ce dossier pour l'établissement en tant que tel.

Je crois que cette question n'a pas posé de difficulté particulière en conseil scientifique. On a eu un accord unanime.

Si vous n'avez pas d'interrogation sur cette adhésion, je vous propose qu'on la valide.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

Notre université va donc adhérer au GIS « Institut des Amériques ».

Unanimité (22 pour)

Le Président.- Je crois que nous avons terminé l'ordre du jour de notre conseil d'administration. Une fois n'est pas coutume, on termine tôt. On peut peut-être prendre quelques questions diverses si vous en avez. Cela peut être le moment que l'on puisse discuter tranquillement sur des points que vous souhaiteriez que l'on aborde.

Si vous n'avez pas de question diverse, je vous donne rendez-vous le 27 mars pour un conseil d'administration important puisque ce sera le vote du compte financier. Ce sera l'occasion, à l'occasion du compte financier, de faire un point un petit peu général sur la situation financière de notre université sur les grands équilibres financiers de notre université. On sera donc dans un conseil d'administration qui aura une connotation beaucoup plus politique que celle d'aujourd'hui.

Merci à tous et bonne fin d'après-midi.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 30)

Le Président

Alain BONNIN